

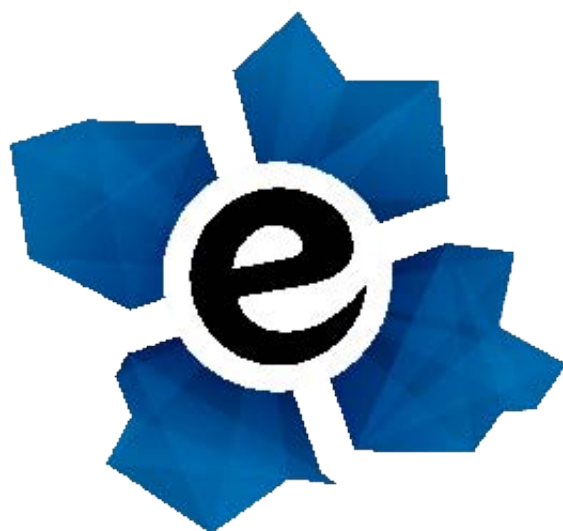
ANNÉE 2021 - 2022

**DOSSIER D'INSCRIPTION
RESTAURATION SCOLAIRE**

~ MIGNEN ~



***à rendre avant
le 25 juin 2021
dernier délai***



**essarts
en Bocage**

Inscriptions

RESTAURANT SCOLAIRE

Année 2021/2022



RESTAURANT SCOLAIRE

MIGNEN



Renseignements concernant les enfants

NOM	PRÉNOM	SEXE		DATE DE NAISSANCE	CLASSE (CP, CE1...) A la rentrée 2020	JOURS DE PRÉSENCE réguliers				PRÉSENCE OCCASIONNELLE	
		G	F			L	M	J	V		
											<input type="checkbox"/>
											Fournir planning prévisionnel fin de chaque mois pour le mois suivant au service Restauration scolaire

Observations inscriptions : _____

Enfant bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individuel (PAI) : Oui Non

Observations (régime alimentaire...) : _____

N° Allocataire CAF ou MSA :

Nom du médecin traitant : _____ Téléphone : _____

Renseignements concernant les parents

Situation familiale

Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Pacsé(e) Vie maritale Veuf(ve) Célibataire

Nom et Prénom du représentant légal 1 Père – mère – tuteur (entourez la mention exacte)	Nom et Prénom du représentant légal 2 Père – mère – tuteur (entourez la mention exacte)
Nom – Prénom : _____	Nom – Prénom : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Adresse : _____ _____	Adresse : _____ _____
Tél. dom : _____	Tél. dom : _____
Portable : _____	Portable : _____
e-mail : _____	e-mail : _____
Nom de l'employeur : _____	Nom de l'employeur : _____
Tél. travail : _____	Tél. travail : _____

Tourner la page SVP →



Personnes à contacter en cas d'urgence (autres que les représentants légaux)

	Nom-Prénom	Lien de parenté	N° téléphone
1			
2			

Mesures en cas d'urgence

Je soussigné(e) Mme, M. _____

Autorise les responsables du restaurant scolaire à prendre toute mesure qui s'impose en cas d'urgence (faire appel au service de secours...).

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Adresse de facturation et correspondance (dans le cas de séparation ou divorce des parents)

Adresse : _____

Mode de paiement souhaité

- prélèvement automatique
- paiement via-internet carte bancaire : www.PayFIP.gouv.fr ou via le site internet de la commune www.essartsenbocage.fr
- règlement par chèque bancaire ou en numéraire



Droits à l'image

L'autorisation du droit à l'image est un document obligatoire en vue de diffusions de photographies et/ou vidéos de votre enfant. Vous vous réservez le droit de retirer votre autorisation à tout moment, auquel cas, vous en informerez par écrit la Mairie d'Essarts en Bocage, qui s'engage alors à ne plus diffuser les photographies et/ou vidéos représentant votre enfant. Les photographies et/ou vidéos restent la propriété de la Mairie d'Essarts en Bocage et seront archivées et/ou détruites.

Autorise la commune d'Essarts en Bocage à reproduire, diffuser ou présenter la ou les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre d'activités et/ou de sorties et représentant mon enfant désigné ci-dessus :

La publication sur le site internet, les comptes Facebook, Twitter et Instagram de la commune ; la publication dans une revue, un journal ou un ouvrage ; la publication sur une affiche, une plaquette ou tout autre support municipal ; la présentation en public lors d'une exposition ; la diffusion dans les médias et la presse.

N'autorise pas la commune d'Essarts en Bocage à reproduire, diffuser ou présenter des photos de mon enfant.

Signature du responsable légal

Par cette signature, j'atteste avoir pris connaissance des **RÈGLEMENTS**, consultables sur notre site internet www.essartsenbocage.fr (règlement intérieur et règles de vie) et je m'engage à les respecter.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

INTERLOCUTEUR RESTAURANT SCOLAIRE

Vanessa RABAUD-GUILLET – Responsable des temps méridiens

⇒ Signaler une absence/une présence ou des problèmes de facturation :



restauration@essartsenbocage.fr



02.51.62.96.48 Si nécessaire, vous pourrez laisser un message sur le répondeur.

⇒ Signaler des dysfonctionnements divers (alimentation, personnel, comportement des enfants...) :



06.24.30.34.84

RAPPEL

⚠ Pour une réservation ou annulation d'un repas, il faut procéder comme indiqué ci-dessous, avant 10h :

- le mardi pour le repas du jeudi ;
- le mercredi pour le repas du vendredi ;
- le jeudi pour le repas du lundi ;
- le vendredi pour le mardi.

Il peut être accepté des situations exceptionnelles pour maladie ou cas de force majeure.

ÉCHÉANCES DE PAIEMENT – ANNEE 2021-2022

Les paiements devront s'effectuer avant le 25 de chaque mois. Au-delà de ce terme, le trésor public se chargera du recouvrement.

- ⇒ Pour les familles qui règlent par prélèvement, la date retenue par le Trésor Public est le 25 de chaque mois (si le 25 correspond à un samedi ou un dimanche, le prélèvement interviendra le mardi suivant).
- ⇒ Pour les familles qui règlent leurs factures via internet par carte bancaire : www.PayFiP.gouv.fr ou via le site internet de la commune www.essartsenbocage.fr
- ⇒ Pour les familles qui règlent leurs factures par chèque, elles peuvent envoyer leur règlement par voie postale à la trésorerie.
- ⇒ Pour les familles qui règlent leurs factures en numéraire ou carte bancaire (dans la limite de 300 €), elles peuvent s'adresser à un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite), sur présentation de la facture.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Commune Essarts en Bocage à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune Essarts en Bocage.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 31 ZZZ 569327

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Commune Essarts en Bocage

51 rue Georges CLEMENCEAU

LES ESSARTS

85140 ESSARTS EN BOCAGE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

_____ (_____)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif **Y**

Paiement ponctuel **Y**

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune d'Essarts en Bocage. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune d'Essarts en Bocage.